



La lettre d'information du ROSO

Mai 2009

Edition 7

Sommaire :

- Le combat des uns c'est aussi le combat des autres
- Les faits marquants
- Pour une campagne propre
- Carrières Chouvet de Fouquénies
- Des nouvelles de nos dossiers juridiques
- Nouveaux adhérents au ROSO

Agenda :

- Vendredi 5 juin à 9h : Formation annuelle
- Vendredi 23 octobre à 14h : Réunion annuelle avec les services de l'Etat

Le combat des uns c'est aussi le combat des autres

Plus que jamais la solidarité des adhérents du ROSO doit devenir le ciment de notre union. Bien que nous venons de dépasser le seuil des 76 adhérents, signe d'un renouveau et d'une dynamique environnementale forte dans notre département, notre mobilisation pour des dossiers majeurs doit être renforcée. Alors que chaque nouvel adhérent rejoint le ROSO le plus souvent dans le cadre d'un combat local sur une problématique environnementale, tous ces enjeux se rejoignent dans le sens de l'action du ROSO : prendre en considération les enjeux environnementaux locaux pour se déterminer sur une position commune.

C'est pour cela que le ROSO n'est jamais pour ou contre les politiques environnementales nationales mais préfère peser leur impact dans le cadre d'une application locale. Notre participation à plus de quarante commissions locales et l'étude des dossiers présentés permettent ainsi de nous positionner. Nous assumons totalement le risque d'apparaître opposés à un développement économique irresponsable vis-à-vis de l'environnement de notre département et de ses richesses naturelles à préserver.

Dans un contexte économique difficile, cette opposition exacerbe les positions de chacun et les élus ont du mal à rejeter des projets contraires au grenelle de l'environnement sous couvert de la relance économique et de la remontée du chômage. Ne faut-il pas dans ce contexte encourager encore plus toutes les initiatives permettant de concourir à la réduction de la consommation énergétique et des ressources naturelles par exemple ?

En cette période de tension, la mobilisation de tous les adhérents du ROSO pour soutenir les grands combats de 2009 est une nécessité. Aussi j'appellerai régulièrement les adhérents du ROSO à venir soutenir les actions de nos adhérents, notamment l'action contre le projet de Verberie et la carrière de Fouquénies.

Avant le combat juridique, l'action commune s'avère indispensable.

Les faits marquants

Publication du Guide « trois décennies de défense de l'environnement et du développement durable »

Publication à venir d'un guide juridique

Mise à jour régulière de notre site internet avec mise en ligne de documents

Diffusion régulière de documents à nos adhérents sur les travaux des commissions avec représentants du ROSO

Diffusion régulière de communiqués de presse.

Pour une campagne propre

Dans le cadre de son action pour la préservation de l'environnement, Le Petit Rapporteur Mesnilois vient de dénoncer la présence de dépôts d'ordures sauvages auprès du maire de la commune de Fresnoy en Thelle. Ces dépôts sont présents depuis plus de 5 ans. En réponse à cette action, le maire de Fresnoy en Thelle vient de s'engager à les faire disparaître dans un délai d'un mois. Affaire à suivre...



Carrières Chouvet de Fouquénies : les pelleteuses sont entrées en action, le combat juridique se renforce.

A la suite du revers juridique essuyé par la Préfecture en faveur de l'exploitant, la société Chouvet, le Préfet de l'Oise a été enjoint par le tribunal de prendre un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter une carrière par la société Chouvet sur le lieu des Patichaux dans la commune de Fouquénies. Ce nouvel arrêté d'autorisation a été délivré le 26 juin 2008.

Depuis plusieurs mois le ROSO s'est joint au combat de l'association pour la protection de la Haute vallée du Therain, présidée par Michel Dubert, et de la commune de Fouquénies. L'action s'est concrétisée par le soutien à des réunions d'information sur place, manifestation, et la constitution de recours juridiques par le cabinet d'avocats Frison Decramer conseil du ROSO.

Il faut rappeler que cette installation avait été refusée par le Préfet le 6 août 2003 suite à une enquête publique et un avis défavorable du commissaire enquêteur. Le refus du Préfet de l'Oise était motivé sur l'atteinte irrémédiable à la qualité paysagère et environnementale de ce site ainsi que les nuisances sonores quotidiennes engendrées par l'installation qui compromettraient la tranquillité des riverains. La société Chouvet a déféré cet arrêté du 6 août 2003 devant le tribunal administratif d'Amiens qui par jugement du 7 novembre 2006 a rejeté sa requête. La société Chouvet a fait appel de cette décision le 24 janvier 2007. La cour administrative d'appel de Douai a annulé le jugement du TA d'Amiens et l'arrêté préfectoral du 6 août 2003 et enjoint au préfet de l'Oise d'accorder l'autorisation d'exploiter sollicitée par la SA Chouvet dans un délai maximum de trois mois.



Aussi, nous avons conjointement déposé un premier recours pour excès de pouvoir contre ce nouvel arrêté d'exploiter (du 26 juin 2008) auprès du tribunal administratif d'Amiens et obtenu un arrêté préfectoral complémentaire de prescription d'une étude sonore.

Compte tenu du début des travaux par la société Chouvet, nous avons été contraint de déposer un nouveau recours en référé suspensif auprès du tribunal afin d'obtenir la suspension des travaux pour permettre un nouveau jugement. (voir rubrique nos dossiers juridiques).

Des nouvelles de nos dossiers juridiques

Carrière Chouvet de Fouquénies

Recours en référé suspension déposé contre l'arrêté préfectoral d'exploiter. Dossier en commun avec Association Haute vallée du Therain, commune de Fouquénies, commune de Beauvais.

Problème assainissement commune de Dieudonne

Demande de réparation pour préjudice subi déposée contre commune de Dieudonne et ASL.

Affaire Cogefim Belle Eglise

Confirmation de la condamnation par la cour d'appel d'Amiens.

Dossier Verberie

Recours pour excès de pouvoir déposé contre l'arrêté du Ministre de l'écologie dans le cadre de l'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité accordée à YFREGIE. Procédure où le ROSO s'est associé à Pas de Centrale en Basse Automne.

Nouveaux adhérents au ROSO

Depuis la fin de l'année 2008, des nouvelles associations sont venues grossir les rangs du ROSO :

Pas de centrale en Basse Automne

Défense de l'environnement et du cadre de vie de Giraumont

Les amis du Bochet

Traçy environnement

Préservation du cadre de Vie de Rocquemont

Au nom du conseil d'administration, je leur souhaite la bienvenue.

Siège social : Maisons Paysannes de l'Oise (M.P.O) 16, rue de l'Abbé Gellée 60000 Beauvais

Courrier au Président : Didier Malé 86, rue de la Libération 60530 Le Mesnil en Thelle.

Site Internet : www.roso.fr

Association Loi de 1901 N°6149 - Beauvais le 16-12-75 (J.O du 22-01-76)

Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006